

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrière à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : **VIE SOCIALE - Maison de Retraite MARIE CAUDRON FOURCADE - Travaux de réhabilitation - Attribution par la Ville de Bayonne d'une subvention - Convention de réservation de lits.**

M. ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Créée en 1927, la Maison de retraite MARIE CAUDRON FOURCADE (5 chemin de Chaoron à Bayonne) est gérée par l'association du même nom depuis le 1^{er} janvier 1961.

Elle accueille 60 résidents en chambres individuelles et dispose de 20 lits de cure médicale. Elle occupe 34 salariés permanents.

Afin de permettre une meilleure adaptation de l'établissement et une extension de sa capacité, d'importants travaux de réhabilitation ont déjà été conduits.

Une première tranche a été achevée en juin 2000. La participation financière de la Ville s'était élevée à 228 673 €.

Par délibération en date du 17 juillet 1998, la Ville de Bayonne et l'association MARIE CAUDRON FOURCADE avaient alors passé une convention de réservation de 10 lits.

Une seconde tranche des travaux devant démarrer prochainement, la Maison de retraite sollicite la commune pour une nouvelle subvention, offrant en contrepartie la réservation de 5 lits supplémentaires au profit de personnes exclusivement désignées par la Ville de Bayonne.

Le coût total de ces travaux est aujourd'hui estimé à 509 668 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		509 668
Fonds propres	résultat 2000	28 020
	résultat 2002	9 961
Travaux déjà réalisés		45 734
Legs d'une résidente		15 244
Subvention Conseil Général		61 000
Subvention Mairie de Bayonne		61 000
Prêt CRAMA à 0%		81 547
Prêt CANCAVA à 0%		32 000
Soit un total financé à ce jour		334 506
Reste à financer		175 162

L'association présentera une demande de subvention ou de prêt à taux zéro à l'ORGANIC, et pour le solde fera un prêt bancaire.

Une Convention entre la Ville et l'association est annexée à la présente délibération afin de préciser les conditions de mise à disposition des lits.

En conséquence, et compte tenu de l'intérêt que représentent ces travaux de réhabilitation d'un établissement d'accueil pour personnes âgées sur la commune de Bayonne, je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à

➤ **verser une subvention d'un montant de 61 000 € à l'association MARIE CAUDRON FOURCADE**, selon les modalités suivantes :

-En 2003, la somme de 31 000 €, inscrite au Budget Primitif 2003 (ligne budgétaire 6745 B fonction 61), sur présentation :

- d'un plan de financement de l'opération daté et signé, accompagné de la décision des co-financeurs
- d'une attestation de démarrage des travaux de rénovation établie par l'architecte,

-En 2004, le solde, 30 000 €, sur présentation :

- d'une attestation d'achèvement des travaux établie par l'architecte
- d'un bilan financier de l'opération daté et signé, accompagné de l'attestation de perception des co-financements.

➤ **Signer la Convention de réservation de lits** jointe en annexe

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.